

Le petit journal

Année 11

Numéro 9

6 décembre 2016

Photographe : Marie-Hélène Thérault

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Joyeux Noël
Et Bonne Année
2017

BonneAnnee-2017.com



SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

14 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 14 NOVEMBRE 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté tout en y modifiant l'ordre, à savoir que le point 5.5.1 (Dépôt de l'offre de services de la firme Norton Rose Fulbright) est déplacé suite au point 5.1.3. L'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

16.11.3. Rapport mensuel d'activités de la mairesse

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse couvrant la période du 12 octobre 2016 au 14 novembre 2016. Copie de ce rapport est également disponible au bureau municipal.

16.11.4. Discours annuel de la mairesse

Considérant que le Code municipal du Québec confie au conseil municipal l'obligation et la responsabilité de préparer le budget de la prochaine année financière;

Considérant que la Municipalité doit durant la période qui s'étend du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier;



Considérant que les étapes du cycle budgétaire prévoient que la mairesse ou le maire doit produire, au moins 4 semaines avant l'adoption du budget pour l'année qui vient, un rapport sur l'état de la situation financière de la Municipalité;

Considérant que ce rapport doit traiter :

- des états financiers de l'année 2015;
- de la rémunération des élus;
- des contrats ou achats comportant une dépense de plus de 25 000 \$;
- des indications préliminaires sur l'exercice en cours (2016);
- des orientations générales de la municipalité pour 2017;
- des possibilités d'investissements en immobilisations pour les trois années subséquentes.

Suite à la lecture de ce document par madame, la mairesse, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

QUE ce conseil prenne acte de ce rapport et que ce dernier soit distribué à chaque adresse civique de la Municipalité.

16.11.4.1.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 15/11/2016	(journal 1394) :	11 360,08 \$
	(journal 1395) :	30 762,87 \$
	(journal 1396) :	5 237,84 \$
		<u>47 360,79 \$</u>

Dépenses incompressibles	(journal 1077) :	6 991,91 \$
	(journal 1078) :	17 148,05 \$
	(journal 1079) :	833,15 \$
	(journal 1080) :	11 191,71 \$
	(journal 1081) :	10,35 \$
	(journal 1082) :	9 156,84 \$
	(journal 1083) :	1 933,70 \$
	(journal 1084) :	12 292,95 \$

Total des dépenses : **59 558,66 \$**
106 919,45 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 12 octobre 2016 au 15 novembre 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.



16.11.5.1.2. Réclamation de la Ferme Lafrance Sirois

Considérant le dépôt devant ce conseil d'une réclamation et d'un avis technique accompagné d'une estimation des coûts par le club d'encadrement technique Sols Vivants;

Considérant les explications fournies par le contremaître municipal aux membres du comité de voirie, lesquels considèrent la demande de la Ferme Lafrance Sirois comme légitime;

Considérant que le comité de voirie et travaux publics a pris connaissance et discuté du dossier d'analyse de coûts déposé par le contremaître municipal à leur rencontre mensuelle;

Considérant qu'à la réunion de travail préparatoire à la séance publique tenue le 7 novembre 2016, les membres du conseil ont jugé que la collaboration du propriétaire du terrain demeurerait un avantage pour les opérations de déneigement hivernal;

Considérant que les manœuvres, permises par le propriétaire sur cette partie de terrain en hiver, atténuent considérablement les effets des grands vents qui rendent souvent la visibilité nulle et font s'accumuler des lames de neige qui deviennent une menace pour la conduite automobile;

Considérant que les conditions routières de cette portion de la rue Notre-Dame se dégraderaient substantiellement et nécessiteraient des interventions plus fréquentes de nos déneigeurs;

Considérant que les interventions additionnelles nécessaires seraient plus coûteuses pour les citoyens que le total de la réclamation soumise par la Ferme Lafrance Sirois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que ce conseil autorise le paiement de la réclamation de la Ferme Lafrance Sirois, pour l'année 2016, au montant de 772 \$.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent et quatre y sont favorables, elle est donc acceptée à la majorité.

16.11.5.1.3. Activité de perfectionnement de l'association des directeurs municipaux du Québec

Considérant l'activité de formation offerte par l'association des directeurs municipaux du Québec explorant les règles régissant le financement municipal ainsi que celles déterminant les liens possibles entre une municipalité et les différentes formes d'organismes gravitant autour de celle-ci;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte entretient des liens avec plus d'organismes sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

QUE ce conseil reconnaît la pertinence de ce perfectionnement pour le directeur général et en autorise les frais inhérents (inscription et déplacement).



16.11.5.1.4. Proposition de services de la firme d'avocats Norton Rose Fulbright

Considérant l'impasse que connaît la Municipalité de L'Isle-Verte quant à la négociation d'un règlement financier, avec la MRC de Rivière-du-Loup, liée à son retrait des ententes en matière de gestion et de prévention incendie (retrait signifié le 9 mars 2015 par la résolution 15.03.4.2.1.);

Considérant la démarche engagée par le conseil municipal de L'Isle-Verte le 11 juillet 2016 (résolution 16.07.4.5.1.) visant à ce que la Municipalité se prévale, des articles 622 et suivants du code municipal, et demandant au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que soit nommé un conciliateur dans le traitement de ce dossier;

Considérant que le 19 juillet 2016, la MRC de Rivière-du-Loup signifiait à la Municipalité de L'Isle-Verte, par huissier, une mise en demeure par laquelle est exigée de la Municipalité le paiement total de ses contributions financières en regard des deux ententes incendie, rejetant par le fait même toute possibilité de négociation;

Considérant le suivi adressé par le sous-ministre, monsieur Marc Croteau, le 14 septembre 2016, à l'effet qu'il acquiesce à la demande de la Municipalité en désignant monsieur Denis Côté, conseiller aux opérations régionales de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, pour agir comme conciliateur;

Considérant qu'une première rencontre de conciliation a eu lieu, le 3 octobre 2016, rencontre mettant en lien uniquement les représentants de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant que la direction générale de la MRC a été contactée afin de prendre part au processus de conciliation et que le répondant de celle-ci, monsieur Raymond Duval, directeur général, a indiqué à monsieur Denis Côté qu'il n'entendait pas y prendre part, confirmation que le préfet, monsieur Michel Lagacé, a également adressée à monsieur Gilles Julien, directeur régional du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le 6 octobre 2016, une demande en justice introductive d'instance a été délivrée, par huissier, à la Municipalité, assignant cette dernière à une gestion d'instance devant la Cour supérieure, le 28 novembre 2016;

Considérant qu'une Municipalité, à titre de corps public, se doit d'être représentée par un procureur;

Considérant l'article 938.0.2 du code municipal permettant à une Municipalité de contracter les services d'un avocat dans le cadre d'un recours devant un tribunal, et ce, que cette dépense soit inférieure ou supérieure à 100 000 \$;

Considérant que la firme d'avocats Norton Rose Fulbright possède déjà une bonne connaissance du dossier faisant l'objet de notre mécontentement avec la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant la proposition d'honoraires déposée par cette firme, le 11 novembre 2016, estimant le budget d'honoraires entre 27 000 \$ et 35 000 \$ (plus taxes) et excluant les frais liés au procès et sa préparation;



En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault :

QUE ce conseil accepte le budget d'honoraires déposé par la firme d'avocats Norton Rose Fulbrigh;

QUE ces coûts soient assumés par les surplus accumulés non affectés de la Municipalité.

Cette résolution ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Deux membres du conseil s'y opposent et quatre y sont favorables, elle est donc acceptée à la majorité.

16.11.5.1.5. Autorisation d'appel de candidatures

Considérant que le poste de directeur administratif adjoint est vacant depuis le mois de janvier 2016;

Considérant la somme de travail qui incombe au directeur général outrepassé le champ de ses responsabilités premières et de ses disponibilités en terme de temps;

Considérant le grand nombre de projets initiés cette année et ceux projetés pour le développement de notre Municipalité;

Considérant que nous devons également, en élus responsables, penser au départ à la retraite de notre directeur général dont le rôle est essentiel pour le bon fonctionnement et la stabilité de notre organisation;

Considérant que l'employée en congé parental au poste de coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire nous a signifié ne pas reprendre ses fonctions;

Considérant l'importance d'assurer la stabilité de l'unité administrative de la Municipalité de L'Isle-Verte et de mener à bien l'ensemble de ses responsabilités et fonctions à court, moyen et long terme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général à enclencher le processus de recrutement en vue de combler les postes suivants :

- Coordonnatrice - coordonnateur à l'administration, au développement et aux communications
- Coordonnatrice – coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire

QUE ce conseil autorise le directeur général à négocier et octroyer un contrat de gré à gré afin d'assurer les services d'un ou d'une technicienne comptable.

16.11.5.2.1. Mandat pour analyse de sol – travaux de la rue Béland

Considérant que les travaux amorcés en 2016 sur la rue Béland doivent être finalisés aussitôt que possible;

Considérant que les travaux requis nécessitent la connaissance exacte des caractéristiques du sol;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :



QUE ce conseil accepte l'offre de services budgétaire présentée par la firme spécialisée LER, s'élevant à 1 837,25 \$ (plus taxes), et en autorise l'exécution.

16.11.5.2.2. Dépôt des soumissions pour le remplacement d'un souffleur à neige

Considérant qu'un processus d'appel d'offres a été lancé afin de pourvoir au remplacement d'un souffleur à neige;

Considérant les propositions reçues le 10 novembre 2016, à savoir :

- Groupe Dynaco : 26 438,50 \$ (taxes incluses)
- Service Agro Mécanique : 27 472,13 \$ (taxes incluses)
- Garage N. Thiboutot inc. : 29 433,60 \$ (taxes incluses)
- Alcide Ouellet et Fils inc. : 25 292,20 \$ (taxes incluses)
- Centre agricole JLD inc. : 24 141,30 \$ (taxes incluses)

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont été mis au fait de l'ensemble des soumissions déposées;

Considérant que l'adjudication du contrat doit se faire en faveur du plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte des soumissions déposées et confirme son acceptation de l'offre de l'entreprise Centre agricole JLD inc. au montant de 24 141,30 \$ (taxes incluses);

QUE le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à signer le contrat d'achat;

QUE le paiement de cet équipement ne soit autorisé qu'après vérification de la conformité, en tous points, de l'équipement, à défaut de quoi le montant de la garantie de soumission sera retenu.

16.11.5.2.3. Demande de soumissions – déneigement des ruelles de la Municipalité

Considérant que le comité de voirie et des travaux publics a pris connaissance et discuté du dossier d'analyse de coûts déposés par le contremaître municipal à leur rencontre mensuelle;

Considérant que ce comité considère qu'il serait opportun de confier en sous-traitance le déneigement des ruelles du secteur urbanisé;

Considérant que l'avis du comité de voirie a été jugé recevable par les membres du conseil réunis en session de travail préparatoire le 7 novembre 2016;

Considérant que des économies substantielles peuvent ainsi être réalisées;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :



QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Guy Bérubé, à procéder à un appel d'offres, de gré à gré, avec années d'option, afin d'assurer le déneigement des ruelles du village à compter de la saison 2016-2017.

16.11.5.3.1. Résolution de contrôle intérimaire visant à prohiber certains usages en bordure des rues Seigneur-Côté et du Quai

Attendu que la Municipalité s'est engagée à réviser son plan et ses règlements d'urbanisme comme le stipule la résolution numéro 16.03.4.4.3. adoptée lors de la séance du conseil du 14 mars 2016;

Attendu qu'il est nécessaire de préserver le territoire pour permettre la réalisation d'objectifs qui seront inscrits dans le nouveau plan d'urbanisme;

Attendu qu'en vertu de l'article 111 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est possible d'adopter une résolution de contrôle intérimaire qui vise à interdire les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions en bordure de la route Seigneur-Côté et de la rue du Quai;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Fillion et unanimement résolu :

QUE ce conseil :

1. Adopte une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, sous réserve des paragraphes suivants, toutes nouvelles utilisations du sol et nouvelles constructions sur le territoire délimité à l'Annexe 1 de cette résolution de contrôle intérimaire;
2. Permette l'usage habitation à partir du 1^{er} étage d'un immeuble sur le territoire délimité à l'Annexe 1;
3. Permette les commerces d'hébergement et de restauration sur le territoire délimité à l'Annexe 1;
4. Permette les commerces de voisinage sur le territoire délimité à l'Annexe 1;
5. Permette les commerces de service administratif, de recherche et d'affaires sur le territoire délimité à l'Annexe 1;
6. Permette les commerces et services associés à l'usage habitation sur le territoire délimité à l'Annexe 1;
7. Permette les commerces locaux et régionaux, sur le territoire délimité à l'Annexe 1, sauf :
 - 7.1 de détail de chaussures,
 - 7.2 de détail de vêtements,
 - 7.3 de détail de tissus et de filés,
 - 7.4 de détail de meubles de maisons,
 - 7.5 de détail d'appareils ménagers, de postes de télévision et de radio et d'appareils stéréophoniques,
 - 7.6 de détail d'accessoires d'ameublement,
 - 7.7 de détail de produits pour véhicules automobiles,
 - 7.8 de détail des marchandises diverses,
 - 7.9 de librairies et de papeteries,
 - 7.10 salons de coiffure et salons de beauté,
 - 7.11 services de location de machines et de matériel (inclus la location de machinerie lourde et d'automobiles);
8. Permette les industries de fabrication de produits artisanaux sur le territoire délimité à l'Annexe 1.

Note : L'annexe 1 étant une carte, elle peut être consultée sur demande.



16.11.5.3.2. Avis de motion – règlement de contrôle intérimaire visant à prohiber certains usages en bordure des rues Seigneur-Côté et du Quai

Avis de motion est par les présentes donné par, monsieur François Fillion, conseiller municipal, qu'un projet de règlement de contrôle intérimaire sera soumis au conseil municipal visant à proscrire certains usages en bordure des rues Seigneur-Côté et du Quai.

16.11.5.3.3. Démarche auprès du MDDELCC – orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec relative à la demande d'exploitation d'une gravière par l'entreprise BML Construction

Considérant la demande adressée par l'entreprise BML Construction à l'effet d'obtenir le renouvellement d'une autorisation d'exploitation d'une sablière sur les lots 5 350 263 et 5 350 265 dont elle est propriétaire;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'une évaluation de la part du comité consultatif d'urbanisme ainsi du conseil municipal de L'Isle-Verte qui, par sa résolution 16.03.4.4.2. adoptée le 14 mars 2016, fait état de sa vive objection à cette demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, en raison de la protection de l'aire d'alimentation du futur puits d'eau potable de la Municipalité, puits P-1;

Considérant que deux firmes spécialisées en hydrogéologie témoignent, par leur expertise, des risques liés à l'émission d'une telle autorisation (Arrakis inc. et Akifer);

Considérant l'orientation préliminaire soumise par les commissaires de la CPTAQ, le 19 octobre 2016, stipulant que : « la Commission a pris connaissance des réticences de la municipalité relativement au projet présenté, basées sur les avis techniques des firmes Akifer et Arrakis consultants inc., quant à la protection d'un de ses puits d'eau potable situé à moins de 300 mètres de la superficie visée. Toutefois, pour apprécier les demandes qui lui sont faites, la Commission doit s'en tenir aux critères établis par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et ne peut outrepasser le champ d'application de cette loi. **En conséquence et bien que la Commission puisse être sensible aux inquiétudes énoncées, la protection de l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal n'est pas une question qui relève de sa compétence** »;

Considérant que malgré les éléments motivants l'objection de la Municipalité, la CPTAQ considère que cette demande d'autorisation devrait être autorisée pour une période de 5 ans;

Considérant que l'exploitation d'une sablière nécessite, également, la délivrance d'une autorisation de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que ce même Ministère est celui qui édicte les lois et règlements applicables en matière de qualité d'eau potable;

Considérant les coûts déjà assumés par la Municipalité en recherche en eau souterraine ainsi que les multiples démarches de financement entrepris afin de lui permettre la mise en opération de cette source d'eau potable (puits P-1);



En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et unanimement résolu :

QUE ce conseil avise le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de ses objections face à la délivrance d'une autorisation d'exploitation d'une sablière sur les lots ci-haut mentionnés, ainsi que dans tous les environs de l'aire d'alimentation du puits P-1, tel que cartographié par la firme Mission HGE.

16.11.5.3.4. Autorisation d'appel d'offres – secteur résidentiel mini-maison

Le projet mini-maison franchit actuellement une étape importante pour son développement. En effet, grâce au travail du comité d'urbanisme, aux contacts faits depuis quelques mois par le directeur de l'aménagement de la MRC, monsieur Alain Marsolais, nous pouvons aujourd'hui commencer le travail pour en faire un projet pilote (vitrine) dont les paramètres ne sont pas définitifs à ce stade-ci. Le démarrage d'un projet de développement résidentiel s'accompagne inévitablement de certaines conditions, notamment celles de connaître le plus tôt possible les caractéristiques du sol où sera développé le quartier projeté et la mise en place d'une équipe de projet, pour coordonner, concevoir et mettre en œuvre sa réalisation. Le directeur de l'aménagement de la MRC, ne pouvant prendre en charge la coordination du projet, agira comme expert-conseil pour l'équipe de projet.

Considérant que le développement d'un secteur résidentiel distinctif (mini-maison) pourrait contribuer à la rétention, voire à un accroissement de la population;

Considérant que ce projet fait appel à de nouvelles approches et à des technologies innovantes au niveau environnemental;

Considérant que l'approche projet pilote est une façon de faire qui serait plus facilitante au niveau de l'obtention des certificats d'autorisation (démarches qui sont toujours lourdes et très complexes);

Considérant que l'approche « projet pilote » nous permettrait de réaliser des économies substantielles pour le développement de ce secteur villageois distinctif;

Considérant que le directeur de l'aménagement de la MRC agira à titre consultatif dans la conduite du projet;

En conséquence, il est proposé par madame Ursule Thériault :

QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à une entente gré à gré avec une firme spécialisée permettant de faire les analyses de sol exigées pour le développement du secteur visé;

QUE ce conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation requérant les services d'un expert en urbanisme pour concevoir, planifier et accompagner l'équipe de projet.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, 3 membres du conseil s'y opposent, cette proposition est rejetée.



16.11.5.4.1. Programme de soutien financier en loisir – demande auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent – activité Marché de Noël

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que le projet « Marché de Noël » répond aux objectifs et aux exigences du programme de soutien financier en loisir;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement :

QUE la Municipalité, par l'entremise de son comité municipal de loisirs, de sports et de la vie communautaire, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet « Marché de Noël ». Madame Rosalie Demers, coordonnatrice en loisir, assume la responsabilité liée à la conduite de ce projet.

16.11.5.4.2. Autorisation de soutien technique – installation de bannières

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise le contremaître municipal à déployer son équipe de travail pour l'installation d'affiches et bannières annonçant l'activité du Marché de Noël de L'Isle-Verte.

16.11.5.5.1. Avis de motion – règlement relatif à la prévention incendie

Avis de motion est par les présentes donné par madame Ginette Caron, conseillère municipale, qu'un projet de règlement relatif à la prévention incendie sera soumis au conseil municipal aux fins de remplacer le règlement 2015-137 portant sur le même objet.

16.11.8.1. Motion de félicitations à l'entreprise XMétal Target

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu :

QUE ce conseil félicite les propriétaires et employés de l'entreprise XMétal Target, récipiendaire d'un Prestige dans la catégorie « entreprise innovante », reçu lors du Gala des Prestiges de la Chambre de Commerce de la MRC de Rivière-du-Loup.

16.11.10. Levée de la séance

À 21 h 40, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

Prochaine séance publique :

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 12 décembre 2016, à 20 heures, à la caserne incendie.**



DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les prochains mois :

DÉCEMBRE : AUCUNE PARUTION
JANVIER : 13 JANVIER 2017

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*

Heures d'ouverture du bureau municipal

Pour la période des Fêtes

Lundi 26 décembre au lundi 2 janvier inclusivement :
le bureau municipal sera fermé.

Retour à l'horaire régulier le mardi 3 janvier 2017.





PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, Guy Bérubé, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

Que : -

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE TIENDRA UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI, LE 19 DÉCEMBRE 2016, À 20 H À LA SALLE MUNICIPALE (CASERNE INCENDIE).

LORS DE CETTE SÉANCE, L'ORDRE DU JOUR SERA LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION DES ÉLU(E)S
3. LECTURE DE L'AVIS PUBLIC DE CONVOCATION
4. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 AINSI QUE DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. ADOPTION DU BUDGET
7. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE SIXIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2016.

Guy Bérubé
Secrétaire-trésorier

BIENVENUE À TOUS ET À TOUTES!



Que la magie de Noël vous enveloppe de sa douceur et vous apporte plein de tendresse, de la joie et de belles surprises.

Que cette période des Fêtes soit remplie de moments heureux, entourés de membres de votre famille, d'amis, d'enfants gâtés et de délices à table

Selon une ancienne croyance, le jour de la semaine sur lequel arrive Noël exercerait une influence sur le cours des événements de la vie. (Tiré du site Internet : les créations de Nora)

*Noël vint un lundi
et tout se perdit.*

*Quand Noël tombe un mardi,
pain et vin de toutes parts.*

*Quand Noël tombe un mercredi,
tu peux semer champs et cassis.*

*Noël le jeudi, c'est la famine.
Mais s'il tombe un vendredi,
le blé roule sous la cendre.*

*Si le jour de Noël se trouve être un dimanche,
les ennuis de l'hiver viendront en avalanche.*

Ils sont drôles les dictons!

Ursule Theriault

Mairesse de L'Isle-Verte





RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Citoyennes et citoyens de L'Isle-Verte,

Le Code municipal du Québec confie au conseil municipal l'obligation et la responsabilité de préparer le budget. Ainsi chaque année, la Municipalité doit durant la période qui s'étend du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

Les étapes du cycle budgétaire prévoient que la mairesse ou le maire d'une municipalité doit produire au moins 4 semaines avant l'adoption du budget pour l'année qui vient, le rapport sur l'état de la situation financière de la municipalité. Ce rapport doit traiter :

- ♦ Des états financiers de l'année 2015;
- ♦ De la rémunération des élus;
- ♦ Des contrats ou achats comportant une dépense de plus de 25 000 \$;
- ♦ Des indications préliminaires sur l'exercice en cours (2016);
- ♦ Des orientations générales de la municipalité pour la prochaine année et de possibles investissements en terme d'immobilisations pour les trois années subséquentes.

Le rapport est distribué à chaque adresse civique du territoire de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2015

Les états financiers de la Municipalité de L'Isle-Verte font état de revenus de fonctionnement réalisés de 2 307 076 \$, de revenus d'investissement de 27 216 \$ et de charges de 2 451 277 \$. L'excédent de fonctionnements de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 est de 22 114 \$. Il tient compte d'une conciliation des revenus et des dépenses à des fins fiscales, dont les frais d'amortissement liés aux immobilisations, le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'affectation de surplus à des activités de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2015 est de 479 085 \$; l'excédent de fonctionnements affecté, des réserves financières et fonds réservés cumulent 559 723 \$. Cette somme se détaille comme suit : surplus non affecté ex-village 35 828 \$, eau potable et eaux usées 403 852 \$, loisirs 12 347 \$, corrosion 99 473\$, Petite séduction 8 223 \$.

L'endettement à long terme de la Municipalité est de 3 603 146 \$ dont un montant de 1 636 352\$ est garanti par de l'aide financière provenant du programme d'assainissement des eaux municipales ainsi que du programme d'infrastructure Québec-Municipalités.



Au 31 décembre 2015, une somme de 2 112 064 \$ était à recevoir, composée de 108 525 \$ en taxes municipales, droits de mutation et intérêts alors que 2 003 539\$ représentent des subventions et compensations à recevoir. La valeur comptable nette des immobilisations de la Municipalité est de 12 727 497 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élu(e)s municipaux, voici le détail du traitement des élu(e)s municipaux de L'Isle-Verte pour 2016.

Rémunération du maire	7 642,52 \$
Allocation de dépenses	<u>3 821,24 \$</u>
TOTAL	11 463,76 \$

Rémunération conseiller à la MRC	2 325,72 \$
Allocation de dépenses par la MRC	<u>1 162,86 \$</u>
TOTAL	3 488,58 \$

Rémunération des conseillers	2 292,52 \$
Allocation de dépenses	<u>1 146,28 \$</u>
TOTAL	3 438,80 \$

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES – EXERCICE EN COURS

Une évaluation sommaire des frais à être encourus, pour les mois de novembre et décembre 2016, nous laisse présumer que nous demeurerons dans les limites budgétaires prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Comme en fait état l'article 955 du Code municipal, voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu depuis le rapport du maire lors de la séance du conseil du mois de novembre 2015 jusqu'à ce jour.

ACHATS ET/OU CONTRATS DE PLUS DE 25 000.00 \$

Fournisseurs	Types d'achats	Montant
Chauffage Rivière-du-Loup	Produits pétroliers	27 626,71 \$
Entreprises Camille Dumont inc.	Travaux mécanisés et achat de matériel de remblai	35 696,72 \$
Gaudreau Environnement inc.	Contrat de cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables	58 475,90 \$



Fournisseurs	Types d'achats	Montant
Hydro-Québec	Frais énergétiques	46 742,80 \$
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec	96 135,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	136 810,30 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Quotes-parts diverses	168 967,74 \$
Nemo inc.	Réservoirs d'alimentation incendie	46 823,57 \$
Isabelle Plourde services comptables	Honoraires	25 235,61 \$
Receveur général du Canada	Remises gouvernementales	58 562,63 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Enfouissement des ordures et contrat de service en incendie	129 877,25 \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2017

Pour la prochaine année, outre les opérations courantes, des activités d'investissements se poursuivront. En voici quelques exemples :

➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- 1- Pour 2017, nous prévoyons des investissements qui nous permettront de donner suite aux décisions prises par le conseil en 2016. L'image de marque de L'Isle-Verte et son offre touristique distinctive (les deux îles) prendra son envol. Le dépôt d'une demande de financement au programme chantier Canada/Québec, Fonds des petites collectivités, de l'ordre de 350 000 \$, nous permettra de mettre en branle les projets concrets qui donneront vie à notre offre touristique : la route des fumoirs et la route du saule. Ce dernier concept (route du saule) est un produit d'appel exclusif qui viendra soutenir et compléter le projet innovant mis de l'avant par nos voisins de Saint-Paul-de-la-Croix : Les secrets de Salix, labyrinthe vivant. Le montage financier nous démontre actuellement la faisabilité et la rentabilité du projet à court terme.



2- Le projet présenté à la population de L'Isle-Verte, le 5 novembre 2016, par le chasseur d'épaves Samuel Côté, recevra toute notre attention. L'Isle-Verte sera partie prenante au projet de mise en valeur du City of Québec, **une épave de classe mondiale**. Nous accompagnons déjà le chercheur dans ses démarches pour l'obtention de financement gouvernemental et nous utiliserons tout ce qui est à l'intérieur des compétences que nous détenons pour qu'il puisse réaliser ce projet, **ici**, à L'Isle-Verte. C'est d'ailleurs la volonté qui a été exprimée par les citoyens de L'Isle-Verte réunis dans la salle communautaire, le 5 novembre 2016.

➤ AMÉNAGEMENT ET URBANISME

1- En projet depuis deux ans maintenant, la révision du plan d'urbanisme et de l'ensemble des règlements qui l'accompagnent se finaliseront en 2017. En support à ce travail enfin réalisé, nous devons développer les outils pour le mettre en valeur. Après le processus prévu par le code municipal pour l'adoption de cet ensemble, les nouvelles orientations et les attraits ainsi valorisés doivent pouvoir être mis de l'avant. Nous devons concevoir et produire des outils de promotion et de marketing qui dorénavant vendront les charmes et tous les avantages de vivre à L'Isle-Verte, d'y faire des affaires et de s'y établir.

2- L'idée de développer un secteur d'habitat villageois s'intégrant à un environnement naturel, tout en soutenant une offre résidentielle distinctive (mini-maison) pourrait contribuer à la rétention, voire à un accroissement de la population. Ce projet en incubation depuis plus d'un an maintenant, fait appel à de nouvelles approches et à des technologies innovantes. Il prendra son envol dès le début de l'année 2017, avec la mise en place d'une équipe de projet multidisciplinaire dont les travaux consisteront à :

- Définir, planifier et coordonner l'ensemble des étapes à réaliser;
- Produire un concept et une esquisse d'aménagement pour approbation;
- Analyser les avenues et les technologies pour le traitement des eaux usées et autres infrastructures (ingénierie);
- Arpentage et lotissement;
- Le projet atteindra sa vitesse de croisière à la fin de l'été 2017.

➤ VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

- Nous poursuivrons les travaux d'amélioration de nos routes municipales : structure, asphaltage, drainage et rechargement granulaire.
- Nous enclencherons également la réalisation des phases 1 et 2 du Plan quinquennal d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Les travaux prévus totalisent 112 728 \$. Le document complet du PIIRL est disponible pour consultation au bureau municipal.
- Nous finaliserons tous les travaux d'aménagement dans les deux parcs du secteur des rues Verreault et Gagnon (forêt nourricière avec le groupe L'Isle pousse Verte).



➤ **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Amorcé depuis deux ans, le travail de définition et de restructuration du fonctionnement de cet important service municipal devrait se concrétiser en 2017. L'objectif : mettre en place un service unifié qui assurera le traitement équitable de tous les partenaires du loisir, de la culture et de la vie communautaire de L'Isle-Verte. Un service qui favorisera l'engagement citoyen et qui travaillera à développer des collaborations saines et durables. Ce mode de fonctionnement est susceptible de générer des retombées bénéfiques pour l'ensemble de la communauté et contribuera au développement et à la formation de meilleurs citoyennes et citoyens. La fonction loisir, culture et vie communautaire devra démontrer de l'efficacité : structure et prestation des services et la réalisation d'actions concertées pour y parvenir.

Le soutien annuel à la Fondation du patrimoine est maintenu et suite à la résolution adoptée par le conseil municipal en octobre 2016, la corporation Le cœur de L'Isle-Verte est assurée de notre support pour le montage de son projet immobilier pour la conversion de l'église.

Le dossier d'agrandissement de la Villa Rose-des-Vents a officiellement été déposé en novembre 2016 à la Municipalité. Le comité de projet, mis en place par la Corporation Les amis des aînés, travaille depuis plus d'un an sur ce dossier d'agrandissement. La demande de soutien financier qui accompagne le dépôt du projet doit recevoir toute notre attention, car il s'agit d'un apport important à la qualité de vie de nos citoyens âgés. Ce projet permettra de compenser la perte de logements que nous avons subie suite l'incendie du Havre.

➤ **EAU POTABLE**

Comme prévu, les coûts du projet ont été révisés et mis à jour en 2016. Le projet s'élève maintenant à 3 251 637 \$, ce qui représente un investissement financier majeur pour les citoyens de la Municipalité de L'Isle-Verte. À l'heure actuelle, l'incertitude dans la disponibilité des fonds gouvernementaux nous oblige à une grande prudence. Si nous considérons la lourdeur de la dette à encourir, il nous faudra attendre la confirmation de nouveaux crédits gouvernementaux avant de nous engager définitivement dans la réalisation du projet. Nous devons nous assurer de l'imputabilité de ces travaux à de nouvelles sources de financement.

Le remboursement de la dette existante pour le réseau d'aqueduc se terminant dans le courant de l'année 2017, nous pourrons procéder au lancement des appels d'offres pour :

- 1- La réalisation des plans et devis;
- 2- L'exécution des travaux qui finaliseront la mise aux normes de notre système d'eau potable en 2018.

En attendant, des efforts de collaboration et d'information auprès de la population, par nos techniciens quant à la mise aux normes et à la qualité de l'eau, seront déployés en 2017. Leurs connaissances et leurs compétences seront mises en valeur afin de maintenir, sinon d'augmenter le niveau de confiance de la population envers notre réseau et nos sources d'eau potable. L'eau, c'est la vie !



➤ GESTION ET GOUVERNANCE

Dans toute organisation, les administrateurs doivent un jour ou l'autre envisager le départ du (de la) DG dont le rôle est essentiel en vue d'assurer le bon fonctionnement et la stabilité de l'organisation. Il en est de même pour une municipalité. Bien que la date de départ à la retraite de notre directeur général ne soit pas encore fixée, d'un commun accord nous avons convenu que cet important processus devait être minutieusement planifié et s'amorcer avant que cette date ne soit arrêtée.

Dans un premier temps, nous procéderons à la dotation visant à compléter l'équipe de l'unité administrative par un(e) coordonnateur/coordonnatrice administration-développement-communication et un(e) technicien/technicienne en comptabilité. Avant la fin de la présente année, nous mettrons en branle le processus de recrutement visant à combler ces postes. Nous prévoyons que le tout sera finalisé au début du mois de mars 2017. Par la suite, le directeur général disposera de la latitude et du temps nécessaire pour élaborer le plan de relève et établir un processus d'accompagnement, sur les aspects particuliers de sa fonction.

Comme des administrateurs éclairés et responsables, voilà ce que nous souhaitons mettre en place pour que notre DG puisse planifier de la meilleure façon et en toute tranquillité d'esprit, son départ à la retraite. Nous assurerons ainsi, une transition harmonieuse et sans heurt pour la municipalité et ses citoyens.

2017 – Année électorale

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit que des élections générales municipales ont lieu dans toutes les municipalités du Québec, le premier dimanche de novembre, tous les quatre ans. Les prochaines élections générales municipales auront lieu le 5 novembre 2017.

(Source : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/medias/periodicite-des-elections-municipales.php>)

Présence des femmes et des jeunes en politique municipale

En 2015, c'était le 75^e anniversaire du droit des femmes à présenter leur candidature en politique municipale. Au Québec, à l'issue de l'élection de novembre 2013, 17,3 % des maires sont des femmes et 32 % au poste de conseillère municipale.

Et que dire de la représentativité des jeunes en politique municipale ? J'ai lu récemment qu'il y a un manque de représentation des jeunes dans tous les types de parlements à travers le monde. Ce rapport soulève également que l'engagement et la participation des jeunes dans la vie politique est un pilier très important de la démocratie. (1)

Ces constats s'appliquent ici également et vraisemblablement... il y a de la place à L'Isle-Verte pour des candidatures féminines et de jeunes gens. L'arrivée de sang neuf est toujours bénéfique, surtout dans une petite municipalité comme la nôtre.

¹ <http://iknowpolitics.org/fr/learn/knowledge-resources/report-white-paper/>



Nous proposerons des actions concrètes pour informer et susciter des candidatures pour la prochaine élection.

Orientations 2018 – 2019 – 2020

Pour ce qui est des investissements à venir au cours des années 2018 – 2019 et 2020, nous sommes d'avis qu'il faudra accorder une priorité aux immobilisations suivantes :

- Réalisation complète de la mise aux normes de notre réseau d'eau potable, conformément au Règlement du MDDELCC sur le prélèvement des cours d'eau et leur protection;
- Finalisation des travaux d'agrandissement du garage municipal;
- Démolition de l'immeuble désaffecté qu'est le Bar l'Émotion (suite au processus de vente pour taxes);
- Renouvellement de l'unité d'urgence à la brigade incendie, Caserne 20.

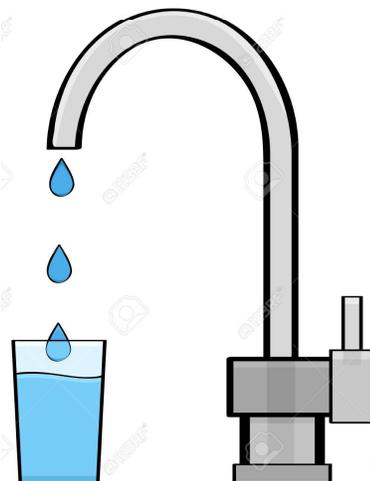
Ce ne sont pas les projets qui manquent et qui pourraient être mis de l'avant. Et, ce n'est surtout pas par manque de volonté de les entreprendre et de les réaliser. Nous devons d'abord et avant tout, tenir compte d'une grande réalité, à savoir, la capacité de payer de nos citoyens. Alors, avant d'entreprendre des investissements, dont les composantes techniques et technologiques, les contraintes environnementales ou autres qui viennent sans cesse faire augmenter les coûts de tout projet, cette question demeure. La capacité de payer doit être une préoccupation constante pour des élus(es) responsables et nous devons également avoir le souci de protéger les plus vulnérables de notre communauté.

Mairesse



QU'EN EST-IL DE LA QUALITÉ DE L'EAU?

Les dernières analyses effectuées quant à l'observation du paramètre concernant les nitrites et nitrates ont démontré que l'eau potable distribuée sur l'ensemble du réseau de la Municipalité de L'Isle-Verte est conforme à la norme du règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec (RQEP, Q-2 r.40) de la loi sur la qualité de l'environnement.



Les derniers résultats reçus du laboratoire accrédité qui effectue les analyses des paramètres physico-chimiques de l'eau distribuée sur le réseau et prélevée selon les normes de l'annexe 4 du RQEP sont depuis le 12 octobre 2016 dans une plage de l'ordre 5,8 mg/L N-NO₂-NO₃. La norme a respecté selon le RQEP étant de 10 mg/L N-NO₂-NO₃ les valeurs observables présentent donc que l'eau potable de la Municipalité répond aux normes.

De plus il est à noter que la Municipalité travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé publique et en soutiens avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

Par suite aux recommandations de ces différents ministères un suivi mensuel en plus du suivi régulier exigé par le RQEP concernant les nitrites et nitrates est effectué et soyez assurés que si une valeur hors normes est de nouveau observée nous en aviserons la population dans un délai raisonnable.



LANCEMENT DU CONCOURS VILLE ET VILLAGES EN IMAGES



Rivière-du-Loup, le 21 novembre 2016. Le concours « Ville et villages en images » revient en force pour une 2^e année consécutive, dans le cadre de la 5^e édition du festival du film de Rivière-du-Loup « Vues dans la tête de ... » produit par Sparages.



Le comité organisateur, en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup, invite les passionnés et les amateurs du 7^e art à déposer un projet qui leur permettra de vivre une première expérience de cinéma.

Nul besoin d'être un expert pour s'inscrire, une équipe de cinéastes sera mise à votre disposition! Accompagnées de ces professionnels, les quatre équipes sélectionnées élaboreront leur scénario et réaliseront un court-métrage mettant en vedette leur municipalité. Cette première expérience de plateau de tournage sera également une belle occasion de s'initier aux différents métiers du cinéma.

Que ce soit sous forme de documentaire, de fiction, de film d'art, de publicité, empreint d'humour ou dramatique, soyez originaux et faites découvrir votre milieu de vie. Formez une équipe, décrivez un aspect culturel, ou patrimonial, de votre milieu que vous souhaitez exploiter et remplissez le formulaire en indiquant bien le rôle que vous souhaitez jouer ; comédien, assistant-caméraman, preneur de son, assistant-réalisateur ou assistant de production.

Le formulaire d'inscription est disponible sur la page Facebook de « Vues dans la tête de... » et au www.vuesrdl.com. **Vous avez jusqu'au 20 décembre 2016 pour vous inscrire.** Les équipes choisies seront contactées dès le 11 janvier 2017 et annoncées lors de la conférence de presse de lancement de la programmation du festival.

Quatre équipes auront la chance de présenter leur film sur grand écran pendant la 5^e édition du festival « Vues dans la tête de ... » qui se tiendra du 9 au 12 février 2017 au Cinéma Princesse de Rivière-du-Loup.

Pour toutes questions sur le concours et la façon de s'inscrire, vous pouvez communiquer avec monsieur Benoit Ouellet, responsable du concours à concoursmrc@vuesrdl.com.

Informations :

Mélanie Milot
Coordonnatrice à la culture et aux communications
MRC de Rivière-du-Loup
418-867-2485, poste 240

Benoit Ouellet
Responsable du concours
418-729-0229





RESTAURANT-MOTEL LE BARILLET, 75, rue du Seigneur-Côté, L'Isle-Verte, Québec, G0L 1K0
Tél. : 418-898-2421, restaurantbarillet@bellnet.ca

Philippe Dionne avait 13 ans quand il a commencé à travailler dans la restauration, c'était au Belvédère! Son père voulait qu'il paie son tabac à cigarettes! Il n'a jamais quitté les hôtels et restaurants de toute sa carrière. Après ses études en cuisine, il a travaillé dans plusieurs hôtels, jusqu'à devenir chef cuisinier à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup où il a oeuvré pendant 8 ans. En 1984, il achète le restaurant-motel Le Barillet, qu'il gère avec son épouse Lisette, depuis maintenant 32 ans! Il en a agrandi tous les services : motel, salle à manger, cuisine et a ajouté une salle de banquet de 150 places. Aujourd'hui 8 employés assument les différents services. M. Dionne envisage la prise de sa retraite dans les prochaines années, il désire profiter encore de la vie et de la nature.

Le Barillet offre la **restauration pour les 3 repas**, sept jours sur sept. La cuisine est de type familial, et on offre aussi les plats populaires comme la pizza, les grillades, les fruits de mer et poisson, ainsi que les mets chinois en buffet l'hiver. Une salle à manger spacieuse, un bar et une **salle de banquet** de 150 places sont disponibles. Les commandes pour emporter sont très populaires. Les 20 unités de **motels** avec accès internet et air conditionné sont ouvertes à l'année.

Pour les **touristes**, l'endroit est idéal : vue sur le fleuve, proximité du quai du traversier pour se rendre sur l'Île-Verte et à deux pas, la poissonnerie Le Marché des 3 fumoirs. En hiver, les visiteurs profitent d'autres attraits : motoneige, quad / VTT, vélo, pêche sous la glace. Malgré l'ouverture de l'autoroute 20, les mois d'août et septembre 2016 ont été très achalandés. Depuis l'automne 2015, la clientèle est plutôt locale et la salle de banquet constitue un **lieu de rassemblement** important pour les **événements familiaux** : baptêmes, fêtes de famille, funérailles et aussi pour les **rencontres de groupe**... On se fait un honneur et un bonheur d'adapter les services et les menus aux besoins des clients. Les travailleurs de passage sur la 132 s'ajoutent au quotidien. Les heures d'ouverture de la **salle à manger** sont de 6 h à 20 h.



Lisette et Philippe vous souhaitent de Joyeuses Fêtes!

Photos : Lise Pelletier

La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite un bel avenir au Restaurant-Motel Le Barillet!
Article rédigé par Lise Pelletier



UN SUCCÈS POUR LE 15^E ANNIVERSAIRE DU MARCHÉ DE NOËL DE L'ISLE-VERTE!



Marché de Noël
de L'Isle-Verte

Les 26 et 27 novembre derniers, au gymnase de l'école Moisson D'Arts, s'est tenue la 15^e édition du Marché de Noël de L'Isle-Verte. Au total, c'est plus de 500 personnes qui se sont déplacées pour voir et apprécier le travail des 36 exposants, artistes et artisans du Bas-Saint-Laurent, qui étaient présents toute la fin de semaine. Encore une fois, les petits et les grands ont été comblés! L'atelier des lutins, la visite du Père Noël et de son renne Comète ou encore, la diversité des exposants, ont participé au succès de cette 15^e édition!

Le dimanche en fin d'après-midi, juste à la fin du Marché de Noël, trois paniers de produits des exposants participants ont été tirés et ont été remportés par :

- 1^{er} prix : Roxanne Cantin de Saint-Roch-des-Aulnaies
- 2^e prix : Suzanne Rousseau de Rivière-du-Loup
- 3^e prix : Louise Morin de L'Isle-Verte

Le comité organisateur 2016 tient à remercier l'ensemble des commanditaires et partenaires qui ont soutenu et rendu cet événement possible : la Municipalité de L'Isle-Verte, la MRC de Rivière-du-Loup, la Table d'Harmonisation de L'Isle-Verte, l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, Annick Pelletier graphiste, Gaz-O-Bar, la pharmacie Familiprix Lépicier et Miousse, Le Marché Ami (Marché des îles), les Soins Podologiques Marlène St-Laurent, Tourbière Ouellet Fils et la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

En 2002, inspiré par les marchés de Noël en Europe, un comité organisateur se met en place à L'Isle-Verte pour offrir à la population le même genre d'événement : le Marché de Noël de L'Isle-Verte naissait et se tenait à la Cour de Circuit. En 2012, la Municipalité devient un partenaire majeur et en 2013 le Marché de Noël se déplaçait au gymnase de l'école pour continuer de transmettre la magie de Noël et la passion des artistes et artisans de la région pour le plus grand plaisir des visiteurs!



Nous vous donnons rendez-vous en novembre 2017!

Pour information :

Rosalie Demers

Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire à la Municipalité de L'Isle-Verte

418-898-2812, poste 306.

amelie.martineau@isle-verte.ca ou
marchenoel.lisleverte@gmail.com

Légende de la photo :

« Les 36 exposants et les membres du comité organisateur du Marché de Noël de L'Isle-Verte 2016! »



POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

En 2015 a eu lieu le lancement de la nouvelle politique de la famille et des aînés, visant à soutenir les familles et les aînés en leur offrant les services et infrastructures adaptés à leurs besoins pour améliorer leur milieu et leur qualité de vie.

2016 fût la première année du plan d'action triennal et déjà, plusieurs objectifs ont été atteints grâce à la collaboration de divers partenaires, tels que la Corporation des amis des aînés, le comité de la famille et des aînés, la Municipalité de L'Isle-Verte, le comité municipal des loisirs et de la vie communautaire et la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

Nous sommes fiers de vous présenter les actions réalisées, selon différents volets.



Volet habitation

- Mandater un comité afin de dresser l'inventaire des besoins, des ressources existantes et des services offerts aux aînés.
- Mandater un comité afin de dresser l'inventaire des besoins, des ressources existantes et des services offerts aux familles.

Volet information et communication

- Faire la mise à jour du bottin d'information (papier et numérique) sur les ressources disponibles à L'Isle-Verte.
- Créer un guide touristique pour la Municipalité.
- Concevoir mensuellement une page mettant en vedette un service offert dans la Municipalité.

Volet sécurité

- Augmenter les visites des pompiers afin de vérifier les détecteurs de fumée et faire la promotion sur l'importance du ramonage des cheminées.

Volet loisirs, culture et vie communautaire

- Maintenir les cours offerts durant la journée qui s'adressent plus spécifiquement aux aînés et instaurer une mini formation pour l'utilisation de diverses plateformes informatiques.
- Poursuivre le fonctionnement du terrain de jeux en s'assurant qu'il commence le plus tôt possible après la fin de l'année scolaire et qu'il se termine le plus près possible du début de l'année scolaire.
- Mettre à la disposition des citoyens du matériel et des équipements pour favoriser la pratique des sports et d'activités.
- Poursuivre la réalisation du parc Samuel-Côté.
- Installer des supports à vélo à différents endroits stratégiques dans la Municipalité.
- Bonifier l'offre d'activités intergénérationnelles entre différents partenaires.
- Mettre à jour la trousse du nouvel arrivant avec les partenaires et entreprises du milieu.

Volet transport

- Promouvoir les transports alternatifs.

Nous félicitons nos partenaires et souhaitons que la prochaine année soit aussi productive!



COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE PARTENAIRES 2016

Le comité municipal des loisirs souhaite remercier tous ses partenaires de l'année 2016. Grâce à votre engagement dans votre milieu, plusieurs activités ont pu être réalisées et ce sont plus de 650 personnes qui ont pu en profiter.

Merci à nos commanditaires!

CUIVRE



Magasin L. J. Pettigrew

BRONZE



Tourbière
Réal Michaud et Fils



ARGENT



Chevaliers de Colomb
Conseil Seigneur Côté



OR



DIAMANT



PLATINE



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Aidez-nous à améliorer le service en répondant à un court sondage de 10 questions. Le sondage est disponible via le site Internet de la Municipalité (www.municipalite.lisle-verte.qc.ca) ou au bureau municipal, à la bibliothèque et à La Cabane, durant les heures d'ouverture.

Nous vous remercions de votre participation!





PARC SAMUEL CÔTÉ

Plusieurs travaux ont eu lieu cet été dans le parc en développement. Entre autres, la finition du stationnement, le drainage, l'excavation du terrain multi-fonctionnel en plus de l'éclairage du parc.

D'autres nouveautés sont attendus pour 2017! Nous prévoyons la finition de l'aire multi-fonctionnel, l'aménagement d'un cabanon de service et d'un aire de repos, en plus de l'aménagement paysager qui clôturera les travaux. Vous pourrez bientôt profiter des ces nouvelles installations!



PROGRAMMATION HIVERNALE

Les comités et organismes désirant publier une activité dans la prochaine programmation d'activités devront faire parvenir l'information à la coordonnatrice des loisirs, au plus tard le vendredi 9 décembre, 12 h. La programmation couvrira la période de janvier à mai 2017.



Information : 418-898-2812, poste 306
amelie.martineau@lisle-verte.ca



CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB 10096

Une nouvelle année colombienne a débuté en septembre. Nous tenons à remercier les membres qui ont accepté de faire partie de l'exécutif pour 2016-2017. La première activité de l'année a débuté par le Gala musical qui a été un succès. Comme par les années passées, nous aurons notre **GUIGNOLÉE** qui se tiendra la fin de semaine du **10 et 11 décembre 2016**. Nous passerons parmi vous pour amasser des denrées non périssables et des dons pour remettre à des gens qui sont dans le besoin.

Ceux qui désirent recevoir un panier de Noël, faire une demande par téléphone au numéro suivant : 418-898-2253 ou 418-898-2166.

Nous vous souhaitons de Joyeuses fêtes dans l'amour et le partage.

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439.



FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

VENDREDI 16 DÉCEMBRE, DE 18 H 30 À 20 H 30
À la salle communautaire de l'école Moisson-D'Arts

Activité gratuite!

Les lutins du père Noël sont heureux d'inviter tous les enfants de L'Isle-Verte et leurs parents pour leur fête de Noël.

Les enfants DOIVENT être accompagnés d'un adulte.

**Visionnement d'un film de Noël
Collation de Noël
Remise de cadeaux pour les enfants inscrits**



Venez visionner un film en famille ou entre amis, dans le confort de la maison avec votre pyjama, votre doudou et votre toutou!

Apportez aussi vos vêtements d'hiver, car la fin de l'activité se déroulera à l'extérieur.

PROFITEZ-EN POUR ÉCRIRE VOTRE LETTRE AU PÈRE-NOËL!

Les enfants sont invités à apporter leur lettre adressée au Père-Noël. Les lutins lui feront une livraison spéciale juste à temps pour Noël! Les enfants participant recevront une surprise.

Date limite d'inscription pour les enfants :
Lundi 12 décembre

Comment s'inscrire ?

Téléphonez au 418-898-2812, poste 306

OU

Par Facebook en message privé sur la page de la Municipalité de L'Isle-Verte.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRÈS LA DATE LIMITE.

LE VENDREDI 16 DÉCEMBRE À 20 H 30

Assistez à l'illumination du Sapin de Noël du village de L'Isle-Verte et Chorale de Noël autour de l'arbre.

Emplacement : Près du Mémorial.

Toute la population est conviée à assister à l'illumination, un moment rassembleur à ne pas manquer!

L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.



Ces activités sont une présentation
du comité municipal des loisirs et de la vie communautaire
et



L'HYPERTROPHIE BÉNIGNE DE LA PROSTATE

Tel que vu dans un précédent article, la prostate est une petite glande présente seulement chez l'homme. Elle se trouve sous la vessie et entoure le canal qui transporte l'urine ainsi que le sperme au bout du pénis (appelé l'urètre).

La prostate a une taille variable d'un homme à l'autre, soit entre la taille d'une noix de Grenoble et d'une petite pomme. La prostate est toute petite chez les bébés et grossit jusqu'à la puberté. À l'âge adulte, sa taille ne devrait plus changer, mais dès la quarantaine le volume de la prostate tend à augmenter et continue de grossir avec l'âge (pouvant atteindre 7 fois sa taille initiale.) C'est ce qu'on appelle l'hypertrophie bénigne de la prostate (HBP) : ce n'est pas vraiment une maladie et les causes exactes ne sont pas vraiment connues, on parle plutôt d'une conséquence du vieillissement qui touche beaucoup d'hommes. On avance que la moitié des hommes de 50 ans et plus sont atteints d'HBP et que ce pourcentage atteint 80 % à l'âge de 80 ans!

Si elle devient trop volumineuse, la prostate comprime l'urètre en faisant pression sur la vessie, entraînant différents symptômes, surtout urinaires bas. Ce sont les symptômes suivants :

- ♦ Des envies d'uriner de plus en plus fréquentes (d'abord nocturnes, puis diurnes);
- ♦ Un effort pour amorcer le premier jet urinaire;
- ♦ L'intermittence du jet (par à-coups);
- ♦ Des « gouttes retardataires »;
- ♦ Une sensation de ne pas vider complètement la vessie;
- ♦ Des mictions douloureuses;
- ♦ Une faiblesse du jet urinaire;
- ♦ Une baisse de force à l'éjaculation.

Avec le temps, les symptômes peuvent s'intensifier ou engendrer des complications (incontinence, insuffisance rénale, rétention urinaire), mais ces complications surviennent chez moins de 10 % des cas.

Il n'y a pas vraiment de moyens de prévenir l'HBP, étant une condition qui se développe avec l'âge. Certaines habitudes de vie peuvent améliorer des symptômes déjà présents telles qu'éviter de boire durant la soirée, éviter le café et l'alcool, prendre le temps de vider sa vessie le plus possible à chaque miction, prévoir des moments dans la journée pour uriner régulièrement sans trop attendre d'envie urgente, etc.

Il existe 2 catégories de médicaments pour soulager les symptômes d'HBP. Les alphabloquants (ex. : Flomax, Rapaflo, Xatral, Hytrin, etc.) contribuent au relâchement des fibres musculaires de la prostate et du col de la vessie autour de l'urètre. La vidange de la vessie à chaque miction est alors meilleure, ce qui réduit les envies fréquentes. Cette catégorie de médicament peut entraîner des effets secondaires de fatigue, d'étourdissements et d'hypotension, surtout en début de traitement. Les inhibiteurs de la 5-alpha-réductase (ex. : Proscar et Avodart) réduisent la production de testostérone active, ce qui peut aider à diminuer le volume de la prostate. Le début d'action de cette dernière classe de médicament est plutôt lent, car il faut 3 à 6 mois de traitement pour en ressentir les effets. L'effet secondaire le plus désagréable pour le patient concerne les troubles érectiles et survient chez environ 4 % des hommes qui en prennent. De plus en plus, on utilise les deux familles de médicaments chez un même patient pour leurs sites d'action et leurs effets complémentaires. Enfin, la chirurgie qui permet d'enlever partiellement ou en totalité la prostate n'est utilisée que dans les cas majeurs où les symptômes nuisent à la vie quotidienne ou s'il y a un risque de complication.



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 6-13-20 décembre et jeudi 29 décembre, en avant-midi.

Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 14 et 21 décembre, en avant-midi.

Veillez noter que l'horaire des médecins est sujet au changement.

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Coté, L'Isle-Verte
418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569



Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h



Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI

Mardi 20 décembre : Concours Ville et Villages en images	page 23
10 et 11 décembre : Guignolée	page 28
Vendredi 16 décembre, 18 h 30 à 20 h 30 : Fêtes de Noël des enfants	page 29
20 h 30 : Illumination du Sapin	page 29
Lundi 12 décembre : Date limite pour remettre votre lettre au Père-Noël	page 29

